

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - HMB  
du Grand Annecy

Fillière  
Les Ollières

Règlement graphique  
PLAN B : MIXITÉ SOCIALE

Dossier certifié conforme par la Présidente et annexé  
à la présente délibération du Grand Annecy du 18  
décembre 2025 approuvant l'élaboration du PLUi  
HMB  
La Présidente,  
Frédérique LARDET.

PROCÉDURES

Elaboration du PLUi approuvé le 18 décembre 2025		
Modification	Modification simplifiée	Révision

Fond cadastral : Diffusion RGD 73-74 - janvier 2024

PLUi:  
bioclimatique

Mixité sociale

- Secteur B1
- Secteur B2
- Secteur B3
- Secteur B4
- Secteur B5
- Secteur B6
- Secteur B7
- Secteur B8
- Secteur B9

Autres prescriptions

- Secteurs concernés par une Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre des articles L151-6 et L151-7 du Code de l'Urbanisme (OAP)

Zonage

■ contours de zones

Bâti

bâti dur  
 bâti léger

Données d'information

■ Cours d'eau

